

La Présidente MD/SD

Toulon, le 23 décembre 2020

La Présidente du Tribunal administratif de Toulon

à

Monsieur le Président de l'ASAVA

Objet: Dossiers relatifs aux ouvriers d'Etat exposés à l'amiante

Vos réf: votre courrier du 16/11/20020

Vous avez attiré mon attention sur les difficultés que rencontrent les ouvriers d'Etat, parmi lesquels vos adhérents, pour obtenir l'indemnisation de leur préjudice d'anxiété, suite à leur exposition à l'amiante, via le guichet transactionnel ouvert par le ministère des Armées suite à la décision du Conseil d'Etat, n°401395 du 3 mars 2017 (Pons).

Vous souhaitez me rencontrer, pour évoquer ces difficultés et, afin d'accélérer le processus transactionnel, vous demandez l'audiencement des requêtes enregistrées en 2019 et 2020 toujours en attente de règlement.

J'ai choisi de vous répondre par courrier pour vous dire, tout d'abord, que je comprends parfaitement la demande des requérants qui attendent de voir, enfin, leur demande de réparation aboutir.

En outre, je tiens à vous assurer que le tribunal administratif de Toulon suit avec beaucoup d'attention l'état d'avancement des transactions dont le ministère des Armées a pris la charge. Des contacts réguliers ont été établis à cette fin avec les services du ministère.

C'est ainsi que nous avons appris il y a quelques jours que plus de trente requêtes déposées au tribunal administratif de Toulon en 2018, avaient fait l'objet de transactions, et ce, sans audiencement préalable.

Comme le tribunal n'avait pas été informé par les requérants du succès des transactions, il a saisi le cabinet d'avocats Teissonnière et autres afin de faire le point sur les demandes désormais sans objet. Nous venons de recevoir les mémoires en désistement des requérants, ce a qui permis au tribunal de clôturer ces dossiers. D'autres sont à venir.

Pour les requêtes enregistrées en 2019, et selon les informations recueillies auprès du ministère des armées, sur les 850 dossiers dont il est saisi à l'échelle nationale, une centaine a donné lieu à une proposition transactionnelle, dont une dizaine concerne les dossiers enregistrés au tribunal administratif de Toulon, qui devrait donc prochainement recevoir les mémoires en désistement. Le ministère nous a indiqué qu'il a pour objectif de

terminer l'instruction des demandes déposées dans les juridictions en 2019, à la fin du mois d'avril prochain.

Soyez assurés que le tribunal administratif de Toulon qui interroge régulièrement le ministère des armées pour suivre la progression des transactions proposées, comme il fait le point avec les avocats des requérants et les autres tribunaux saisis, s'emploie avec ces échanges à trouver les modalités les plus appropriées pour traiter les très nombreuses requêtes en cours, sans multiplier les actes de procédure, tels que clôtures d'instruction ou avis d'audience, dès lors qu'ils ne permettent pas à eux seuls d'accélérer l'instruction rigoureuse de ces requêtes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente du tribunal administratif

Martine Doumergue

Monsieur le Président de l'ASAVA 155 rue du Général M. Audéoud 83000 TOULON.